asicoVv

Conseil Intercommunal
PREAVIS - 06/2026

ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE COSSONAY - VEYRON-VENOGE

Au Conseil Intercommunal
de l'Association Scolaire
Intercommunale de Cossonay
Veyron- Venoge

Préavis du Comité de Direction no. 06/2026
Demande de crédit de CHF 75'000.- TTC pour l'installation de 8 ANF dans les salles de classe du collège de Cuarnens

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

PREAMBULE

Le DEF (département de l'enseignement et de la formation professionnelle) a lancé à la rentrée 2018, une phase de déploiement de différentes formes d'éducation numérique dans les établissements scolaires et débuté la formation continue des enseignants à cette thématique.

L'éducation aux médias et les productions de réalisations médiatiques font désormais partie du projet global de formation de l'élève et il est fondamental de donner à nos élèves les outils appropriés pour pouvoir développer un esprit critique face aux médias et aux avancées technologiques qui feront partie intégrante de la société de demain.

Cette formation au numérique implique le remplacement progressif des anciens tableaux noirs par des écrans interactifs, ci-après désigné par l'acronyme ANF pour « affichage numérique frontal ».

Afin de standardiser le type d'ANF et de réduire les coûts d'achats, le Canton de Vaud a décidé de lancer un appel d'offre pour un achat groupé d'écran 86 pouces et de permettre aux communes ou associations de communes de se fournir auprès de la centrale d'achat du Canton. Le prix d'achat pour les communes ou associations de communes a été ainsi garanti sur plusieurs années.

Comme pour le mobilier scolaire, les communes ou associations de communes doivent prendre en charge financièrement l'achat des écrans, ainsi que les coûts d'installation. Le Canton, quant à lui, prend financièrement en charge l'Apple TV et les Ipad nécessaires à l'affichage sur les ANF.

OBJET DU PREAVIS

Le CODIR de l'ASICOVV soucieux de permettre aux élèves d'aborder le virage du numérique en conformité avec les exigences du DEF, a régulièrement équipé les classes dans le respect du budget accordé par le conseil intercommunal.

Toutefois, dans le cadre du développement des pôles d'enclassement mis en place par la Direction de l'établissement scolaire de Cossonay Veyron-Venoge, il apparaît nécessaire d'équiper en priorité le collège de Cuarnens qui accueille 8 classes à la rentrée 26-27.

Le CODIR propose d'équiper 8 classes et soumet donc à votre conseil une demande de crédit d'un montant de CHF 75'000.- pour l'achat et l'installation des ANF.

COÛTS DE L'INVESTISSEMENT

Basé sur le prix connu des ANF et des frais d'installations antérieurs, les coûts se composent des éléments suivants :

Dénomination	Nbre	Prix unitaire HT	Prix total HT
ANF (prix canton)	8	1'360.00	10'880.00
Support	8	2'500.00	20'000.00
Roll pour Balance box	8	1'500.00	12'000.00
Frais d'installation ANF (main d'œuvre, transports)	8	900.00	7'200.00
Mise en place du réseau et bornes Wi-fi			8'000.00
Travaux électriques			5'000.00
Total HT			63'080.00
TVA 8.1 % arrondi			5'109.50
TOTAL TTC			68'189.50
Divers et imprévu 10%			6'819.00
Total de la demande de crédit			75'008.50
Arrondi à			75'000.00

A noter que le Canton octroie une subvention de CHF 375.- par borne Wi-Fi, ce qui diminuera le coût de l'investissement.

FINANCEMENT

Cet investissement sera financé par l'emprunt.

Selon les nouvelles normes d'amortissement ressortant du modèle comptable harmonisé (MCH2) entré en vigueur au 1er janvier 2024, la durée d'amortissement obligatoire est de 10 ans.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, le CODIR ASICOVV vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Délégués, d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASICOVV

a) vu le préavis du Comité de Direction no. 06/2026, relatif à la demande de crédit de CHF 75'000.- pour l'installation de 8 ANF dans les salles de classe du collège de Cuarnens

b) ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier,

c) considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. d'accepter le préavis 06/2026 tel que présenté,

2. d'accorder au CODIR de l'ASICOVV un crédit de CHF 75'000.00 destiné à l'installation de 8 ANF dans les salles de classe du collège de Cuarnens,

3. d'autoriser le financement de cette dépense par un emprunt de CHF 75'000.00 aux meilleures conditions du marché.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE ASICOVV COMITÉ DE DIRECTION CUARNENS-CHAVANNES-BONVILLARS-CHÊNE-BOURG-CHÊNE-THIERRENS-CORCELLES-BONAY-VEYRON-VENOGE

A.-L. Rime
Présidente

N. Ousani Ben Nsir
Secrétaire

Adopté par le CODIR, le 25.08.2026